

AEE¹ : APPN – RUN & BIKE



REGLEMENT TERRITORIAL

ACTIVITES :

- Sur un chemin de campagne, dans les bois ...
 - Un VTT pour deux équipiers, un casque par personne.
 - L'un court près de l'autre qui pédale.
 - Inversion des rôles sur le circuit.
 - Arriver avant les autres duos (classement), ou se balader ...

DISTANCES :

1) Lycée Garçons	Entre 9 et 11 km
2) Lycée Filles	Entre 7 et 9 km
3) Lycée Mixte	Entre 7 et 9 km
4) Minimes Garçons	Entre 7 et 9 km
5) Minimes Filles	Entre 5 et 7 km
6) Minimes Mixte	Entre 5 et 7 km
7) Benjamins Garçons	Entre 5 et 7 km
8) Benjamins	Entre 4 et 6 km
9) Benjamins Mixte	Entre 4 et 6 km

REGLEMENT :

- ✓ Un VTT pour deux équipiers.
 - ✓ Dans le même temps et le même espace, l'un court et l'autre pédale.
- ✓ L'inversion des rôles peut s'effectuer sur l'ensemble du parcours en se transmettant de **main à main** le VTT.
- ✓ Il est donc interdit :
 - De rouler jugulaire non serrée.
 - De déposer VTT dans la zone, puis de partir sans attendre son équipier.
- ✓ La ligne d'arrivée doit être franchie **côte à côte** par les deux équipiers.

Le non-respect de l'un des points du règlement entraîne la disqualification.

ugselbretagneun&bikeugselbretagneun&bikeugselbretagneun&bike

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>

¹ AEE : Activités à Epreuves Enchaînées.